



CONVENTION PATRONALE
de l'industrie horlogère suisse

RAPPORT ANNUEL 2024

POLITIQUE PATRONALE • FORMATION PROFESSIONNELLE • SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL • COMMUNICATION ET DIGITAL





CONVENTION PATRONALE

de l'industrie horlogère suisse



RAPPORT ANNUEL 2024

Fondée en 1937, la Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP) est l'organisation faîtière des employeurs de l'industrie horlogère et microtechnique. Elle défend les intérêts des entreprises face aux syndicats et veille au maintien de la paix sociale. Elle est compétente pour toutes les questions relatives à la formation professionnelle et accompagne les entreprises dans le domaine de la santé et sécurité au travail.

Sommaire

Avant-propos	02
Convention patronale	06
Politique patronale	14
Formation professionnelle	26
Santé et sécurité au travail	40
Communication et Digital	52

Avant-propos

2024 a été pour la Convention patronale (CP), une fois encore, une année riche et intense. Nous avons en effet notamment terminé les négociations de la nouvelle convention collective de travail (CCT), commencé des discussions exploratoires avec la FH en vue d'une collaboration renforcée et poursuivi les missions essentielles que la branche a confiées à la CP.

Comme nous l'avions esquissé dans notre rapport 2023, la nouvelle CCT n'a rien de révolutionnaire et son coût pour les entreprises est resté très modeste. Début 2024, après 2 ans d'euphorie, nous commençons en effet à voir les nuages poindre à l'horizon et nous n'avons pas souhaité que, par le biais du renouvellement, les entreprises horlogères et microtechniques se voient confrontées à de nouvelles charges.

Nous avons dès lors privilégié des ajustements par petites touches ceci pour améliorer la situation tant de nos membres que de nos collaborateurs. Parmi ces ajustements figure notamment l'instauration d'un parallélisme entre les contrats de

durée déterminée et les missions de travail temporaire. Désormais, après deux ans d'activité dans la même entreprise, un collaborateur temporaire devra se voir proposer un contrat de durée indéterminée, comme c'est déjà le cas pour les contrats à durée déterminée. Cette mesure, bien que discutée, reflète notre volonté d'agir avec cohérence et équité.

Cette nouvelle CCT est entrée en vigueur le 1er juillet 2024 et les premières demandes d'interprétation des nouvelles dispositions commencent de parvenir tant aux associations qu'au siège de la CP. Or, si les demandes des entreprises et des associations vont dans le sens d'une interprétation des nouvelles dispositions à la lumière de ce qui a été discuté et convenu, nous constatons malheureusement qu'il n'en va pas toujours de même chez notre partenaire où les régions ont tendance à régulièrement ne pas se satisfaire de ce qui a été discuté et convenu, revenant aux revendications d'avant les négociations tout en se montrant intransigeantes, en refusant par exemple des plans sociaux pourtant conformes à

Ce n'est que par l'écoute, la discussion, la négociation et le respect des dispositions conventionnelles que notre partenariat social pourra rester fort et bénéfique pour toute la branche.

”



Philippe Bauer
Président

la pratique tant que leurs revendications, dénuées de base légale ou conventionnelle ne sont pas satisfaites

Ces attitudes ne sont pas le témoignage que nous attendons d'un partenariat social vieux de bientôt 90 ans ! Ce n'est que par le biais de l'écoute, de la discussion, de la négociation et du respect tant dans leur lettre que dans leur forme des dispositions conventionnelles que le partenariat social restera fort et permettra tant aux associations professionnelles qu'aux entreprises ou aux travailleurs, de faire leur travail dans l'intérêt bien compris de la branche. Nous ne pourrions en effet que regretter très profondément que cet esprit de partenariat, de recherche de solutions ou de compromis convenant aussi bien aux entreprises et qu'aux travailleurs se perde.

Une autre partie de l'année a été consacrée à un certain nombre de réunions préliminaires autour d'un éventuel rapprochement entre la CP et la FH. L'objectif est clair : renforcer la force de représentation de l'horlogerie suisse auprès des autorités, des partenaires économiques et du grand public, tout en respectant les identités propres de chaque organisation. Mais chut, ce sera vraisemblablement un des thèmes importants de 2025.

Du côté du Secrétariat général, l'année 2024 a été jalonnée d'initiatives et de projets structurels et de collaborations fructueuses, portés par les différents services de la Convention patronale.



Ludovic Voillat
Secrétaire général

Les résultats obtenus en 2024 traduisent la volonté de la CP de jouer pleinement son rôle de facilitateur, d'interface et d'anticipateur au service de ses membres et du tissu industriel horloger.



Dans un environnement en constante évolution, notre service Formation professionnelle a poursuivi sa mission initiale de garantir des formations de qualité, en phase avec les besoins concrets de la branche horlogère et microtechnique. En collaboration étroite avec les autorités cantonales, le SEFRI, les entreprises formatrices et les écoles, le service agit comme trait d'union indispensable entre les réalités du terrain, les exigences du système de formation et les changements sociétaux et législatifs. En anticipant l'évolution des compétences et en participant activement à la création et à la révision des filières, il contribue ainsi à assurer la pérennité et la compétitivité de notre secteur.

Dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, les efforts se sont poursuivis en matière de prévention, d'analyse des risques spécifiques à la branche et d'accompagnement des entreprises affiliées dans la mise en œuvre efficace de leur système STPS. Parmi les projets phares, la prévention des risques psychosociaux (RPS) a suscité un vif intérêt. Cette thématique, de plus en plus présente dans les préoccupations des entreprises, reste encore difficile à appréhender, notamment pour les petites structures souvent dépourvues de ressources internes suffisantes.

C'est pourquoi le développement d'un dispositif accessible mais structuré, incluant une méthodologie claire, des outils pratiques, des personnes de confiance et un programme de formation, s'avère essentiel et attendu.

Face à l'alourdissement constant des obligations légales, en particulier en matière de protection de la santé, le service SST s'attache à proposer des solutions concrètes, proportionnées et adaptées aux réalités du terrain. L'objectif demeure inchangé : garantir la conformité tout en soutenant les entreprises dans une logique de prévention active et d'amélioration continue.

Le service Communication et Digital a, quant à lui, joué un rôle central dans la valorisation des métiers, la visibilité de nos actions et la transition numérique de notre organisation. L'année a été marquée par des événements significatifs, dont la première édition du Village horloger à Watches and Wonders Geneva, fruit d'un nouveau partenariat avec le prestigieux salon genevois. Le lancement d'un projet de portes ouvertes dans les entreprises régionales, en collaboration avec l'APHM, a également permis de renforcer le lien entre les jeunes, les formateurs et les entreprises. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre qualifiée, la promotion de l'apprentissage et de la valorisation des filières techniques relève d'une grande importance pour les entreprises dans leur objectif de former les professionnels de demain.

Philippe Bauer
Président



Vous le constatez : les missions ne cessent de s'élargir et de se renforcer. Les résultats obtenus en 2024 témoignent d'une dynamique collective solide et traduisent la volonté de la CP de jouer pleinement son rôle de facilitateur, d'interface et d'anticipateur au service de ses membres et du tissu industriel horloger.

Si la qualité du travail fourni par nos collaborateurs est indéniable, et nous les en remercions chaleureusement, nous tenons également à souligner l'importance de la collaboration avec les associations membres, les entreprises affiliées et nos partenaires institutionnels. Leur confiance et leur engagement sont essentiels à la réussite de nos missions.

C'est ensemble que nous préparons activement l'avenir de la branche.

Ludovic Voillat
Secrétaire général



Convention patronale

Membres

Cinq associations horlogères étaient affiliées à la Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP)

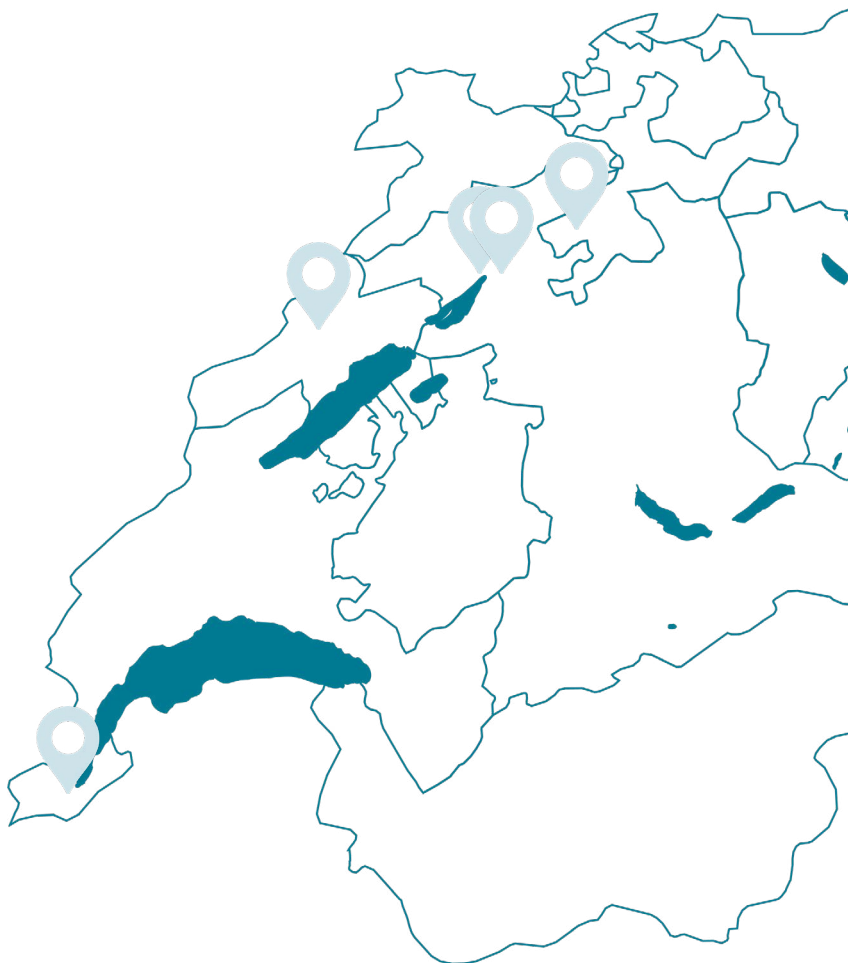
Union des fabricants d'horlogerie de
Genève, Vaud et Valais (UFGVV) - Genève
Secrétaire générale : Anny Favre

Association patronale des industries de
l'Arc-horloger (apiah) - La Chaux-de-Fonds
Secrétaire générale : Séverine Favre

Association patronale de l'horlogerie
et de la microtechnique (APHM) - Bienne
Secrétaire générale : Chantal Brunner

Association Swatch Group Industries
(SGI) - Bienne
Secrétaire générale : Stéphanie Pantet

Verband deutschschweizerischer
Uhrenfabrikanten (VdU) - Soleure
Secrétaire général : Thomas Fürst



Représentativité

500

entreprises

55'428

collaborateurs

73.3%

des entreprises
de la branche

84.4%

des collaborateurs
de la branche

Assemblée générale

L'Assemblée générale (AG) de la CP a siégé trois fois, les 7 juin, 13 septembre et 13 décembre 2024.

Elections et nominations

Assemblée générale

Mme Emmanuelle Grosclaude, Directrice RH Suisse, Richemont International SA, Bellevue,
en remplacement de M. Serge Hauert, Cartier, La Chaux-de-Fonds (déléguée APHM)

Commission Formation professionnelle

M. Damien Gisler, Swiss HR Apprenticeship Manager, Richemont International SA, Bellevue (représentant des entreprises)

M. Nicolas Pillonel, Responsable des apprentis région Neuchâtel, ETA SA, Fontainemelon, en remplacement de M. Benoît Chetelat, ancien Responsable de formation des apprentis région Neuchâtel, chez ETA SA (représentant des entreprises)

M. Patrick Duvanel, Directeur du pôle Technologie et Industrie, Centre de formation professionnelle neuchâtelois, Le Locle, en remplacement de M. Pierre Amstutz, ancien Directeur de l'Ecole d'Horlogerie de Genève (représentant des écoles)

M. Daniel Dietz, Directeur de la Division technique, Centre de Formation Professionnelle, Bienne, en remplacement de M. Daniel Wegmüller, Rektor, ZeitZentrum, Granges (représentant des écoles)

Comité de Direction de la caisse AVS

M. Philippe Bauer, Président du Comité de Direction de la Caisse AVS, Neuchâtel

Mme Anny Favre, Secrétaire générale, UFGVV, Genève (membre)

Mme Chantal Brunner, Secrétaire générale, APHM, Bienne (membre)

Assemblée générale

Composition au 31 décembre 2024

Président

M. Philippe Bauer, Convention patronale, Neuchâtel

Secrétaire général

M. Ludovic Voillat, Convention patronale, La Chaux-de-Fonds

Association patronale de l'horlogerie et de la microtechnique (APHM)

M. Pascal Bratschi, Manufacture des Montres Rolex SA, Bienne

Mme Emmanuelle Grosclaude, Richemont International SA, Bellevue

M. Paul-Henri Pfister, Sonceboz SA, Sonceboz

M. Richard Strohmeier, Compagnie des Montres Longines Francillon SA, St-Imier

Association patronale des industries de l'Arc-horloger (apijah)

M. Alain Marietta, Metalem SA, Le Locle

M. Aubin Robert-Prince, Robert Laminage SA, Le Locle

M. Alain Sierro, Fraporlux Swiss SA, Glovelier

M. David Storrer, Coloral SA, Cressier

M. Nicolas Clerc, Mido SA, Le Locle (suppléant)

M. Léonard Petit-Jean, PJ made SA, Les Brenets (suppléant)

Association Swatch Group Industries

M. Daniel Everts, Swatch Group SA, Bienne

M. Thierry Kenel, Swatch Group SA, Bienne

Mme Stéphanie Pantet, Secrétaire générale, Bienne

M. Massimo Altamura, Project Manager, Bienne (suppléant)

Union des fabricants d'horlogerie de Genève, Vaud et Valais (UFGVV)

M. Stéphane Buffet, Rolex SA, Genève

Mme Silvia Lorente, Patek Philippe Genève SA, Plan-les-Ouates

Mme Anny Favre, Secrétaire générale, Genève (suppléante)

Verband deutschschweizerischer Uhrenfabrikanten (VdU)

M. Roland Streule, Trading & Consulting, Feldbrunnen-St.-Niklaus

Bureau exécutif

Le Bureau exécutif s'est réuni les 18 avril, 21 août, 24 octobre et 29 novembre 2024 pour débattre des questions de sa compétence.



Philippe Bauer

Président
Avocat



Alain Marietta

Vice-président
Metalem SA



Pascal Bratschi

Vice-président
Manufacture des Montres Rolex SA



Ludovic Voillat

Secrétaire général

Commission consultative

La Commission consultative a siégé 4 fois, les 19 février, 6 mai, 9 septembre et 18 novembre 2024.

La Commission a traité des problèmes généraux de politique patronale, étudié des cas difficiles d'application de la CCT, émis des appréciations et préavis sur divers projets en lien avec les activités de la CP.

Composition au 31 décembre 2024

Président

M. Philippe Bauer, Convention patronale, Neuchâtel

Secrétaire général

M. Ludovic Voillat, Convention patronale, La Chaux-de-Fonds

Membres

Mme Chantal Brunner, Secrétaire générale, APHM, Bienne

Mme Séverine Favre, Secrétaire générale, apiah, La Chaux-de-Fonds

Mme Anny Favre, Secrétaire générale, UFGVV, Genève

M. Thomas FÜRST, Secrétaire général, VdU, Soleure

Mme Adela Girard, Juriste, APHM, Bienne

Mme Stéphanie Pantet, Secrétaire général, Swatch Group Industries, Bienne

Mme Sylvie Pilot, assistante de direction, apiah, La Chaux-de-Fonds

Mme Christine Ratzenberger, assistante de direction, UFGVV, Genève

Organisation

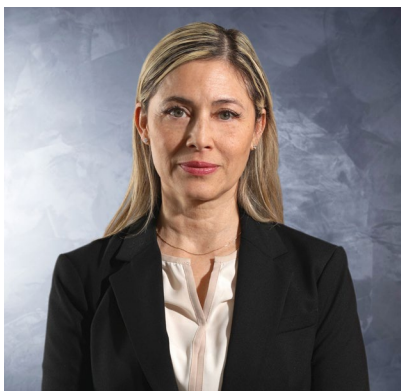
En fin d'exercice, la CP comptait 10 collaborateurs pour 9.2 EPT.

Secrétariat général et politique patronale



Ludovic Voillat

Secrétaire général
Responsable du service



Pamela Bossel

Assistante de direction

Formation professionnelle



Alexandra Wenger

Responsable du service



Frédérique Maillard

Spécialiste Formation
professionnelle



Angélique Humbert-Droz

Assistante administrative
Gestionnaire de formation

Communication et Digital



Ludovic Gambarini

Responsable du service



Anjeska Béguin

Coordinatrice

Santé et Sécurité au Travail



Thierry Peseux

Responsable du service



Daniel Bertschy

Spécialiste SST



Janet Bardak

Assistante administrative

Politique patronale

La branche en chiffres

Personnel et entreprises au 30 septembre 2024

682

entreprises

+2

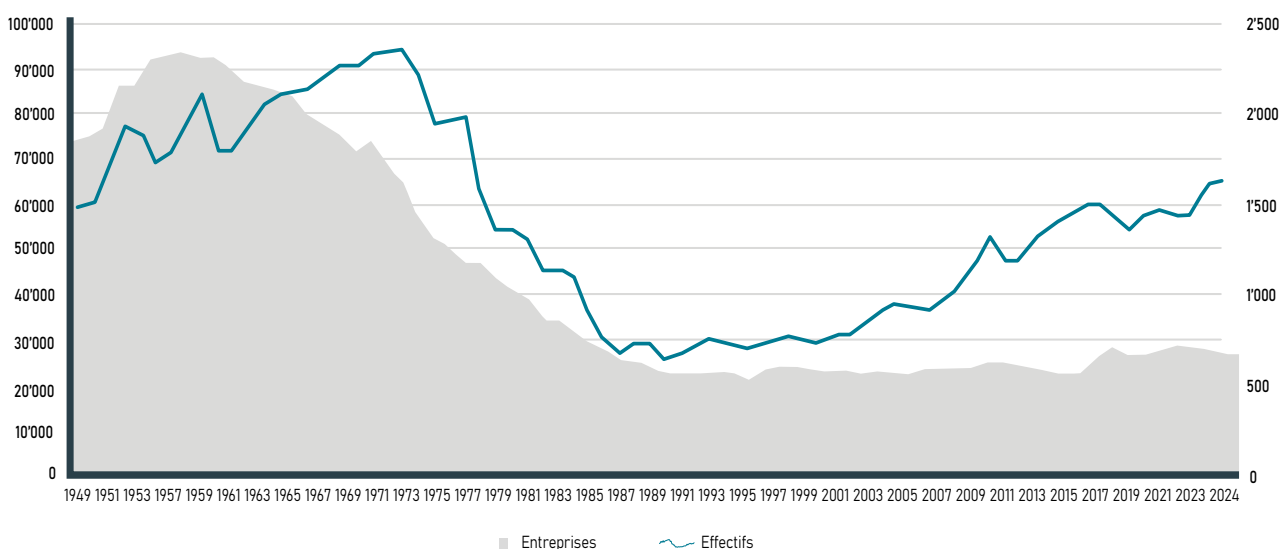
(+0.3%)

65'642

collaborateurs

+405

(+0.6%)



Évolution par fonction

1'861

de direction
(+5.74%)

17'194

administratif
(-0.84%)

46'493

de production
(+1.09%)

94

à domicile
(-35.17%)

Consulter le rapport au 30 septembre 2024

Le recensement du personnel et des entreprises des industries horlogère et microtechnique suisses se déroule chaque année à fin-septembre.



Évolution par canton

	2024	2023	
	17'511	17'385	+0.72%
	14'239	13'772	+3.39%
	12'288	11'831	+3.86%
	7'515	7'845	-4.21%
	6'529	6'458	+1.10%
	3'231	3'348	-3.49%
	1'598	1'842	-13.25%
	934	986	-5.27%
	658	666	-1.20%
	487	483	+0.83%
	327	290	+12.76%
	182	181	+0.55%
Autres	143	150	-4.67%

Application de la CCT

Rente-pont AVS

Durant l'exercice, la Caisse ALFA, agissant par mandat et pour le compte de la CP, a traité 188 demandes de rentes-pont AVS (contre 195 en 2023). Elle a également pris acte de 11 (12) renonciations.

Conformément aux dispositions conventionnelles, les premières rentes pont AVS ont été versées dès janvier 2004.

Pour l'ensemble de l'année 2024, le total des bénéficiaires qui ont reçu au minimum une rente et au maximum douze rentes (selon début et fin de droit) s'élève à :

2024	2023
CHF 4'531'073.- 377 bénéficiaires	CHF 4'421'655.- 377 bénéficiaires

Retraite modulée

La retraite modulée a été introduite dans la CCT dès 1997 et modifiée dès 2012. Compte tenu du préavis d'un an, les premières retraites modulées prévoyant des contributions salariales et sociales ont été prises en 2013.

Durant l'exercice, la Caisse ALFA, agissant par mandat et pour le compte de la CP, a enregistré dans un premier temps 139 questionnaires « Retraite modulée » (contre 122 en 2023). Dans un deuxième temps, elle a pris acte de 14 (15) renonciations et n'a pas refusé de demande. Elle a procédé aux versements de participation aux entreprises ;

2024	2023
CHF 1'866'251.- 101 entreprises	CHF 1'917'420.- 113 entreprises

Financement de la formation par Prevhor

En 2024, la Commission de répartition a reçu 140 (2023 : 135) dossiers provenant d'entreprises conventionnées représentant un montant total de CHF. 11'635'870.- (CHF 9'005'000.-) et 5 (4) demandes régionales de subventionnement venant des syndicats, relatives à des formations suivies en 2023.

La Commission de répartition a distribué :

CHF 825'552.- aux entreprises (- CHF 9'561.-)	CHF 180'238.- aux syndicats (+ CHF 2'603.-)	287 bénéficiaires (-22)
--	--	--------------------------------------

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL

des industries horlogère
et microtechnique suisses



Consulter la Convention collective de travail actuelle

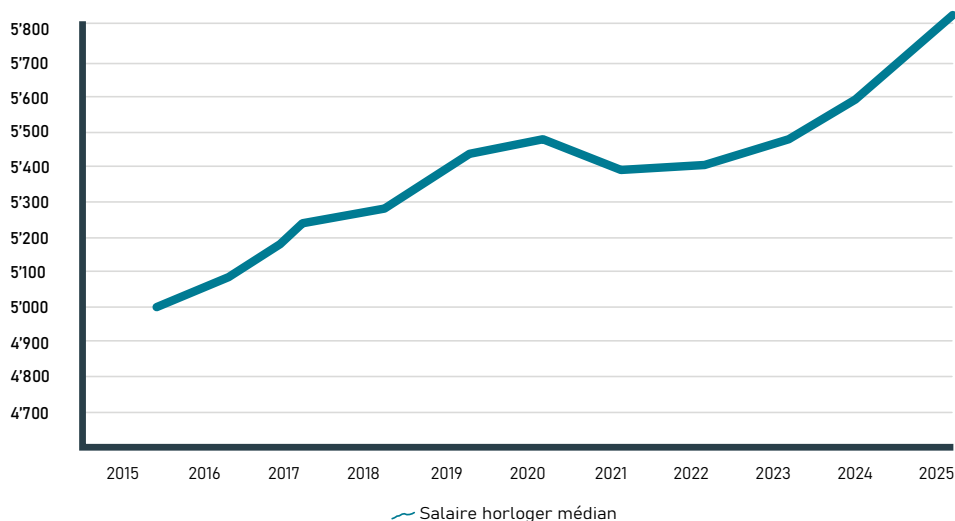
La Convention collective de travail (CCT) des industries horlogère et microtechnique suisses est un texte moderne issu d'un compromis équilibré entre avancées sociales et maintien de la compétitivité des entreprises.



2024

Salaire

Salaire horloger médian



CHF 5'878.-
en 2025

Allocation de renchérissement

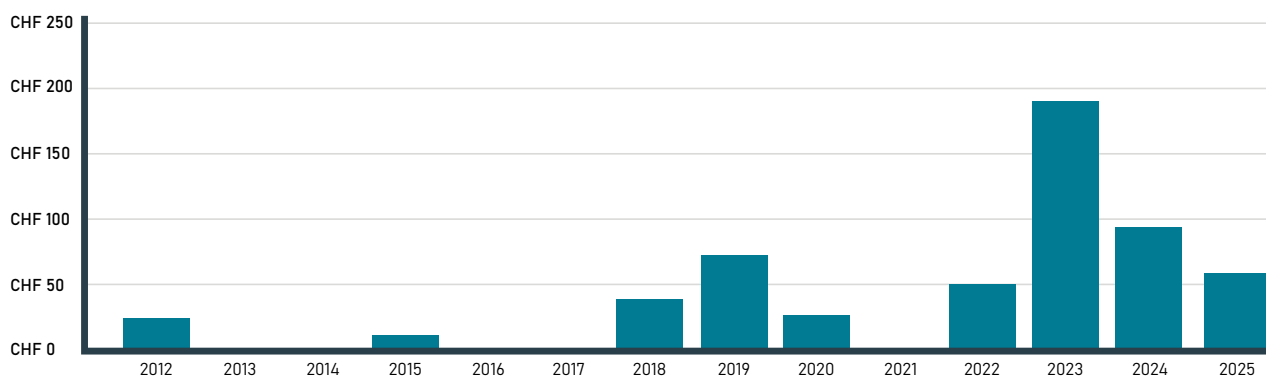
+1.1%

Evolution de l'IPC d'août 2023 à août 2024

+CHF 65.-

Allocation renchérissement au 1er janvier 2025

Historique des renchérissement



Salaires minimaux

Région	Catégories	Conditions	Etat au 31.12.2024	Augmentation
Berne	Non qualifiés	Dès 20 ans	CHF 4'028.-	CHF 63.-
		Avec 5 ans d'expérience	CHF 4'272.-	CHF 67.-
	Qualifiés	CFC 4 ans	CHF 4'775.-	CHF 75.-
		CFC 3 ans	CHF 4'460.-	CHF 70.-
		AFP 2 ans	CHF 4'288.-	CHF 68.-
Genève	Non qualifiés		CHF 4'459.-	CHF 70.-
	Qualifiés	Qualifié A	CHF 4'932.-	CHF 78.-
		Après 3 ans de pratique	CHF 5'216.-	CHF 82.-
		Qualifié B	CHF 4'600.-	CHF 72.-
Jura Jura Bernois	Non qualifiés		CHF 3'810.-	CHF 60.-
	Qualifiés	Avec CFC	CHF 4'369.-	CHF 69.-
Neuchâtel	Non qualifiés		CHF 4'023.-	CHF 63.-
	Qualifiés	CFC 3 ou 4 ans	CHF 4'806.-	CHF 76.-
		Autres travailleurs qualifiés dès 22 ans	CHF 4'364.-	CHF 69.-
Soleure Bâle (ville et campagne) Lengnau	Non qualifiés		CHF 3'800.-	CHF 85.-
	Qualifiés	CFC 4 ans	CHF 4'450.-	CHF 90.-
		CFC 3 ans	CHF 4'100.-	CHF 90.-
		AFP 2 ans	CHF 3'950.-	CHF 85.-
Tessin	Non qualifiés		CHF 3'200.-	CHF 80.-
	Qualifiés		CHF 3'759.-	CHF 59.-
Valais	Non qualifiés		CHF 3'820.-	CHF 60.-
	Qualifiés	CFC 4 ans	CHF 4'816.-	CHF 76.-
		AFP 2 ans	CHF 4'313.-	CHF 68.-
Vaud Fribourg	Non qualifiés		CHF 3'962.-	CHF 62.-
	Qualifiés	Qualifié A	CHF 4'628.-	CHF 73.-
		Qualifié B	CHF 4'216.-	CHF 66.-

Relation avec les syndicats

En matière de relations avec les partenaires sociaux, l'année 2024 a été marquée par un événement majeur : la signature de la nouvelle Convention collective de travail (CCT) de l'industrie horlogère et microtechnique. Ce processus, qui a mobilisé le service et le groupe de travail ad hoc, constitue une nouvelle étape importante pour le partenariat social de la branche.

Après une année de travaux intensifs et plus de 70 heures de négociations plénières menées entre 2023 et 2024, les délégations patronale et syndicale ont signé, le 3 mai 2024 à l'Hôtel DuPeyrou à Neuchâtel, lieu symbolique de la première CCT horlogère, la 16ème convention collective de travail de leur histoire commune.

Les négociations se sont déroulées dans un contexte économique et géopolitique contrasté : d'un côté, des incertitudes liées à l'inflation, à la vigueur du franc suisse et aux conflits internationaux ; de l'autre, une croissance soutenue du secteur horloger, avec des records d'exportation et une progression continue des effectifs. Ce décalage a alimenté des revendications syndicales élevées, que la délégation patronale a dû nuancer en soulignant les risques économiques à moyen terme, la fragilité et la dégradation à venir de la conjoncture. Si le climat général des discussions a été globalement constructif, certaines

tensions, notamment liées à des événements extérieurs, ont nécessité une suspension temporaire de l'examen de certaines revendications syndicales et un rappel de l'importance d'un dialogue respectueux et équilibré.

Principaux acquis de la délégation patronale

- Réduction des durées de protection contre le licenciement en cas de maladie pour deux catégories de personnel : collaborateurs entre la 2e et la 5e année d'ancienneté, et ceux âgés de moins de 55 ans avec plus de 10 ans de service.
- Renforcement de l'article de crise, afin de permettre une plus grande souplesse et réactivité en cas de situation exceptionnelle comparable à la pandémie de COVID-19.
- Augmentation des jours de vacances plaçables durant la période des fêtes de fin d'année, favorisant une meilleure organisation du travail.
- Encadrement renforcé des activités syndicales par l'introduction de convocations nominatives et une clarification des organes syndicaux donnant droit à un congé rémunéré.
- Durée conventionnelle étendue : la nouvelle CCT est conclue pour une période de 5 ans et demi, offrant ainsi stabilité et visibilité aux entreprises de la branche.

 **CONVENTION PATRONALE**
de l'industrie horlogère suisse

 **UNIA**
Le Syndicat.

Composition de la délégation de négociation au 31 décembre 2024

Convention patronale de l'industrie horlogère suisse

M. Philippe Bauer, Président, Neuchâtel

M. Ludovic Voillat, Secrétaire général, La Chaux-de-Fonds

Association patronale de l'horlogerie et de la microtechnique (APHM)

Mme Chantal Brunner, Secrétaire générale, APMH, Bienne

M. Paul-Henri Pfister, Administrateur, Sonceboz SA, Sonceboz

M. Richard Strohmeier, Directeur financier, Compagnie des Montres Longines Francillon SA, St-Imier

M. Laurent von Gunten, Directeur RH, Montres Rolex SA, Bienne

Association patronale des industries de l'Arc-horloger (apiah)

M. Nicolas Curty, Président, Affolter Group SA, Valbirse

Mme Séverine Favre, Secrétaire générale, apiah, La Chaux-de-Fonds

M. Giuseppe Maesano, Directeur général, Universo SA, La Chaux-de-Fonds

M. Alain Marietta, Administrateur, Metalem SA, Le Locle

M. Alain Sierro, Directeur, Fraporlux, Glovelier

Association Swatch Group Industries

Mme Stéphanie Pantet, Secrétaire générale, The Swatch Group Industries, Bienne

Union des fabricants d'horlogerie de Genève, Vaud et Valais (UFGVV)

M. Stéphane Buffet, Directeur RH, Rolex SA, Genève

Mme Anny Favre, Secrétaire générale, UFGVV, Genève

Verband deutschschweizerischer Uhrenfabrikanten (VdU)

M. Thomas Fürst, Secrétaire général, VdU, Soleure

M. Roland Streule, Trading & Consulting, Feldbrunnen-St.-Niklaus

Autres

M. Philippe Pegoraro, Economiste, Fédération de l'industrie horlogère suisse FH, Bienne

M. Christian Von Sury, Administrateur, Caisses de compensation AVS/ALFA de l'industrie Horlogère, La Chaux-de-Fonds



Prévoyance sociale et fondations paritaires

Caisse de compensation de l'industrie horlogère pour l'assurance vieillesse et survivants

En 2024, soit au cours de son 77^e exercice, la Caisse a comptabilisé des cotisations AVS/ AI/APG paritaires et d'indépendants pour un montant total de CHF 610'030'786 (contre CHF 589'741'456 en 2023). La masse des salaires sur laquelle les cotisations paritaires ont été perçues a atteint CHF 5'745'634'800 contre CHF 5'553'996'500 en 2023 ; il en résulte une augmentation de CHF 191'638'300 ou de + 3.5 %.

Les prestations versées durant l'exercice 2024 se sont élevées à CHF 327'232'295.-

■ Rentes ordinaires AVS	CHF 272'350'207.-
■ Allocations pour impotents AVS	CHF 3'967'106.-
■ Rentes ordinaires AI	CHF 24'100'961.-
■ Rentes extraordinaires AI	CHF 57'158.-
■ Indemnités journalières AI	CHF 5'858'936.-
■ Allocations pour impotents AI	CHF 844'195.-
■ Allocations pour perte de gain en cas de maternité et de service militaire	CHF 20'053'732.-

Caisse de compensation pour allocation familiales de l'industrie horlogère

Au 31 décembre 2024, la Caisse ALFA a terminé son 83^{ème} exercice, au cours duquel elle a versé les allocations suivantes :

■ Allocations pour enfants	CHF 74'313'513.-
■ Allocations de formation	CHF 32'455'155.-
■ Allocations de naissance / accueil	CHF 1'664'003.-
■ Allocations complémentaires pour enfants/de form. prof.	CHF 42'686'674.-

En outre, la Caisse ALFA a versé CHF 9'167'760.- à titre d'allocations complémentaires en cas de service militaire et de maternité.

Prévoyance sociale et fondations paritaires

Prevhor

En 2024, la contribution annuelle de la CP s'est élevée à CHF 5'828'000.-, dont CHF 1'000'000.- pour la formation professionnelle, et les bénéficiaires ont reçu 2.44 parts de CHF 153.- (2023 : 3 parts à CHF 133.-). Le certificat Prevhor 2024 avait donc une valeur de CHF 373.32.

Durant l'exercice en cours, la Fondation a remboursé :

2024**2023****au total depuis 1972****CHF 10'329'232.-**

1'164 bénéficiaires

CHF 8'563'298.-

948 bénéficiaires

CHF 304'151'130.-

59'931 bénéficiaires

Foncadem

En 2024, la contribution annuelle de la CP s'est élevée à CHF 10'020.- et les bénéficiaires ont reçu 7,85 parts d'une valeur de CHF 25.45 (2023 7.90 parts à CHF 25.30). Le certificat Foncadem 2024 avait donc une valeur de CHF 199.78.

Durant l'exercice en cours, la Fondation a remboursé :

2024**2023****au total depuis 1982****CHF 47'832.-**

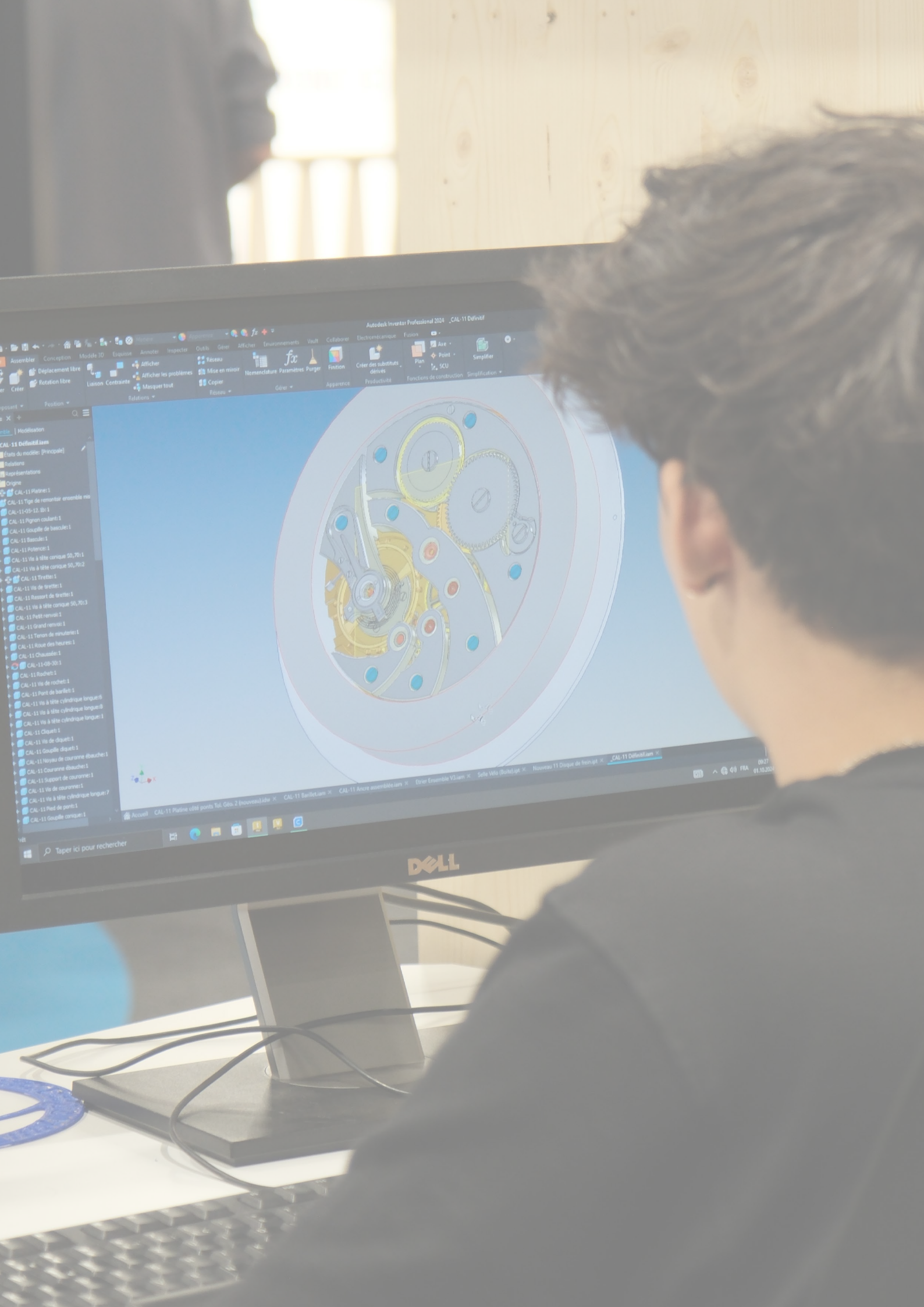
13 bénéficiaires

CHF 55'544.-

11 bénéficiaires

CHF 2'475'440.-

713 bénéficiaires



Service Formation professionnelle

Avant-propos

La Convention patronale (CP) joue un rôle central dans la formation des futurs professionnels des métiers horlogers et microtechniques, en tant qu'organisation du monde du travail (OrTra).

Son service Formation professionnelle (FP) collabore étroitement avec les autorités cantonales et le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) pour garantir la mise en œuvre, le développement et la qualité de la formation initiale dans huit métiers répartis en 10 filières relevant de sa compétence.

Le service FP agit comme relais entre les besoins de la branche et le système de formation. Il travaille en partenariat avec les entreprises formatrices, les écoles professionnelles techniques, les prestataires de cours interentreprises (CIE), ainsi que les instances cantonales et fédérales. Il identifie et consolide les connaissances, compétences et comportements attendus dans la branche, afin que la formation professionnelle réponde aux réalités du marché du travail.

En Suisse, les OrTra constituent les principaux organes compétents lors de la création d'une nouvelle formation professionnelle initiale, en collaboration avec la Confédération et les cantons.

La CP a pour mission d'anticiper l'évolution des compétences dans la formation professionnelle initiale et supérieure, de développer des filières de formation, de créer des nouveaux domaines spécifiques ou des nouvelles formations professionnelles adaptées à tous les niveaux.

En tant qu'OrTra, la CP se voit confier de nombreuses responsabilités opérationnelles. La plupart des décisions importantes au niveau fédéral (Confédération et cantons) sont prises en étroite collaboration avec les OrTra. Par conséquent, le service FP contribue à l'élaboration des stratégies, des concepts et contenus de formation de la branche. Il joue également un rôle actif dans l'encouragement des entreprises affiliées à ses associations membres à offrir un nombre suffisant de places d'apprentissage pour assurer la relève professionnelle.

En tant qu'OrTra, la Convention patronale joue un rôle central dans l'adaptation de la formation professionnelle aux besoins concrets du marché du travail.

”



Alexandra Wenger
Responsable service Formation professionnelle



Notre plateforme dédiée aux métiers de l'horlogerie

Le site metiers-horlogerie.ch permet de trouver toutes les informations sur les différents apprentissages et métiers liés à l'industrie horlogère et microtechnique.



Missions

Le service FP est chargé, en collaboration avec les cantons et le SEFRI, d'élaborer et de réviser les ordonnances sur la formation professionnelle initiale. Ces textes définissent les éléments essentiels de chaque métier : objectifs, durée de la formation, exigences pour les formateurs et enseignants, ainsi que la procédure de qualification.

Les organes responsables et les associations patronales participent aux commissions pour le développement de la profession et la qualité (CSDP&Q) et contribuent activement au développement d'une formation professionnelle initiale. Ces commissions jouent un rôle consultatif : elles veillent à assurer et développer la qualité de la formation, identifiant en temps utile les questions qui concernent l'ensemble des partenaires de la formation professionnelle, en exigeant les ajustements nécessaires des bases légales et des documents de mise en œuvre (ordonnances, profil de professions, procédures de qualification, etc.).

En étroite collaboration avec des groupes de travail d'experts du métier, le service FP élabore les plans de formation correspondants à chaque ordonnance de formation. Il développe aussi les programmes de formation destinés aux entreprises et aux cours interentreprises (CIE), en concertation avec l'ensemble des parties concernées.

Dans le cadre de la formation professionnelle initiale, le service FP collabore avec les cantons pour mettre en place des cours interentreprises (CIE) pour chaque métier relevant de la CP, qu'ils se déroulent au sein des entreprises ou chez des prestataires mandatés.

Le service FP coordonne également avec le Centre suisse de services Formation professionnelle l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO) le contenu de la procédure de qualification pour chaque métier confié à la CP. Les commissions nationales réunissent des spécialistes représentant les lieux de formations pour chaque métier. L'organisation des examens finaux implique également de nombreux experts issus du monde économique et de la formation professionnelle.

Le service FP organise, tous les deux ans et en collaboration avec le service Communication et Digital, les épreuves de qualification ainsi que la compétition SwissSkills dédiées aux métiers du domaine de la microtechnique. L'année 2024 a été consacrée à la préparation de l'édition 2025. Le service FP coordonne le groupe de travail composé d'experts métier et d'enseignants, chargé principalement de concevoir les plans et les grilles d'évaluations relatifs aux objets de compétition. Il est également représenté au sein du comité de pilotage.

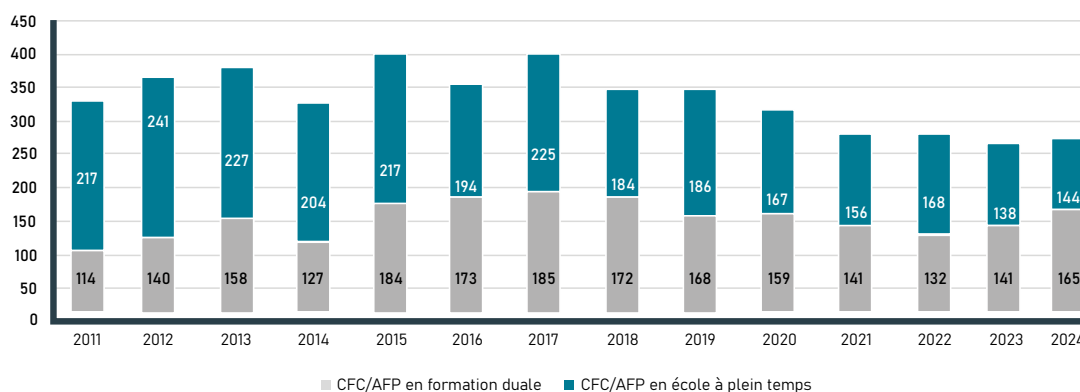
En parallèle, la CP est responsable des formations privées de cadranographe, d'emailleur dans le domaine de l'horlogerie/joaillerie et chapeaute également le Brevet fédéral de Responsable d'atelier dans les domaines de l'horlogerie.

Enfin, le service FP intervient également dans la formation supérieure et continue, contribuant ainsi à l'évolution globale des compétences dans la branche. A ce titre, le service FP entretient également des liens avec les écoles spécialisées, les Écoles supérieures (ES) et les Hautes écoles spécialisées (HES).

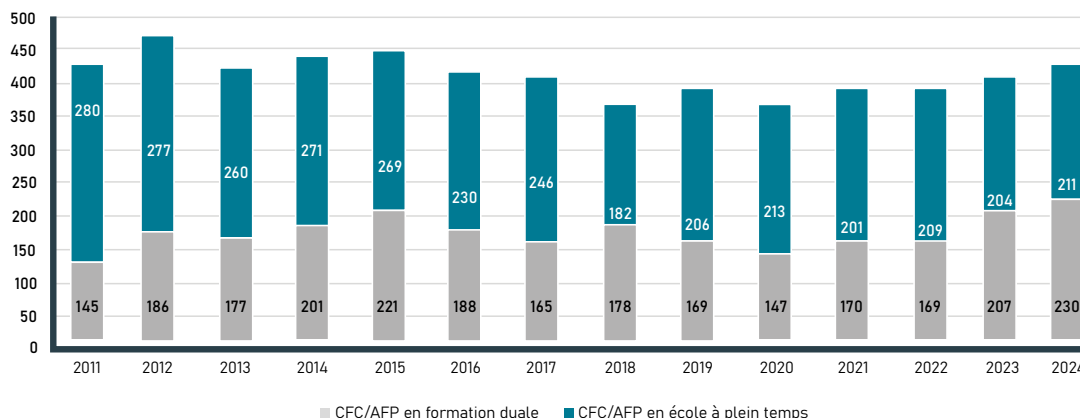
En chiffres

Evolution des effectifs d'apprentis

Evolution du nombre de CFC et d'AFP décernés pour les métiers CP.



Evolution du nombre de nouveaux contrats dans les métiers CP



Le nombre de nouveaux contrats a augmenté (+30), avec la formation duale gagnant 23 contrats supplémentaires. Cette évolution positive résulte des efforts déployés pour faire face aux défis de recrutement dans la branche et répondre

aux besoins en personnel dans les années à venir, comme le révèle le recensement du personnel et des entreprises des industries horlogère et microtechnique suisses au 30.09.2024.

Les formations

Evolution des effectifs d'apprentis

Evolution du nombre de CFC et d'AFP décernés pour les métiers CP.

Opérateur en horlogerie AFP

2024

Nouveaux contrats	Titres décernés
61 49 duals et 12 plein temps (+1.67%)	53 41 duals et 12 plein temps (+47.22%) Assemblage 42 Réglage 1 Habillage horloger 10

2023

Nouveaux contrats	Titres décernés
60 48 duals et 12 plein temps	36

Horloger de production CFC

2024

Nouveaux contrats	Titres décernés
105 49 duals et 59 plein temps (-3%)	66 (+50%)

2023

Nouveaux contrats	Titres décernés
108 49 duals et 59 plein temps	44

En chiffres

Les formations

Evolution des effectifs d'apprentis

Evolution du nombre de CFC et d'AFP décernés pour les métiers CP.

Horloger CFC

2024

2023

Nouveaux contrats

Titres décernés

Nouveaux contrats

Titres décernés

116

34 duals et 82 plein temps
(+14%)

Duals :

11 méthodes industrielles
23 rhabillage

92

(-1%)

102

37 duals et 65 plein temps

93

Dessinateur en construction microtechnique CFC

2024

2023

Nouveaux contrats

Titres décernés

Nouveaux contrats

Titres décernés

26

8 duals et 18 plein temps
(+8.33%)

17

(-37%)

24

6 duals et 18 plein temps

27

Micromécanicien CFC

2024

2023

Nouveaux contrats

Titres décernés

Nouveaux contrats

Titres décernés

83

33 duals et 50 plein temps
(+10.67%)

56

(-9%)

75

26 duals et 48 plein temps

62

Qualiticien en microtechnique CFC

2024

Nouveaux contrats

17

14 duals et 3 plein temps
(+41.67%)

Titres décernés

5

Première volée

2023

Nouveaux contrats

12

11 duals et 1 plein temps

Titres décernés

Premiers titres
décernés en 2024

Polisseur AFP

2024

Nouveaux contrats

6

Uniquement dual
(-25%)

Titres décernés

2

(-33%)

2023

Nouveaux contrats

8

Uniquement dual

Titres décernés

3

Termineur en habillage horloger CFC

2024

Nouveaux contrats

27

Uniquement dual
(+22.73%)

Titres décernés

18

(+28%)

2023

Nouveaux contrats

22

Uniquement dual

Titres décernés

14

En chiffres

Les formations

Evolution des effectifs d'apprentis

Evolution du nombre de diplômes décernés pour les métiers CP.

Cadranographe

2024

2023

Nouveaux contrats	Diplômes décernés	Nouveaux contrats	Diplômes décernés
5 (-44%)	3 (-25%)	9	4

Emailleur

La formation d'émailleur est réservée à des personnes en possession d'un CFC ; elle se déroule sur 22 mois répartis en 5 modules. Actuellement, une nouvelle volée est constituée tous les trois ans. En 2025, seront décernés les prochains diplômes et la session suivante débutera en août de la même année.

Les formations pour adultes

Formation modulaire en horlogerie pour adultes

Prestataires : IFAGE Genève, CPNE-TI Le Locle, CIP Tramelan.

Opérateur en horlogerie AFP

2024

2023

Titres décernés

44

42

Horloger de production CFC

2024

2023

Titres décernés

21

28

Formation professionnelle initiale dans le domaine du polissage en emploi

Prestataires : IFAGE Genève, EFEJ Bassecourt.

Polisseur AFP

2024

2023

Titres décernés

27

8

Termineur en habillage horloger CFC

2024

2023

Titres décernés

0

0

Activités et prestations

Formation professionnelle initiale

La CP est l'organe responsable pour 8 métiers (représentant 10 filières) :

- Opérateur en horlogerie AFP (domaines spécifiques assemblage, réglage, habillage horloger)
- Horloger de production CFC
- Horloger CFC (domaines spécifiques rhabillage et méthodes industrielles)
- Micromécanicien CFC (domaines spécifiques étampes/moules, décolletage, fabrication et CNC)
- Dessinateur en construction microtechnique CFC
- Qualiticien en microtechnique CFC
- Polisseur AFP
- Termineur en habillage horloger CFC (domaines spécifiques haute horlogerie et commande numérique)

La CP propose une formation modulaire pour adultes aboutissant à l'obtention d'un titre fédéral dans quatre métiers :

- Opérateur en horlogerie AFP
- Horloger de production CFC
- Polisseur AFP
- Termineur en habillage horloger CFC

Formation supérieure

En collaboration avec la HE-Arc et l'HEPIA, la CP apporte son soutien à la formation du MAS en Conception horlogère (MAS-CH). La CP assume la présidence du comité scientifique.

Formation continue

Le cours de conduite de collaborateurs pour chefs d'atelier et managers est désormais proposé selon une nouvelle approche et animé par de nouvelles intervenantes.

Le service FP est l'Organe responsable du Brevet fédéral de Responsable d'atelier dans les domaines de l'horlogerie. Ce brevet se compose de plusieurs modules à valider pour pouvoir se présenter à l'examen professionnel permettant l'obtention de ce brevet fédéral. La première session a débuté en 2024 et le premier examen professionnel est prévu pour 2026.

En ce qui concerne la formation supérieure, la CP, en collaboration avec Swissmem et Swissmechanic, s'engage à assurer la pérennité des filières existantes dans le secteur de l'horlogerie. Par ailleurs, elle contribue au Plan d'Etudes Cadre (PEC) pour les Designers pour représenter la spécialisation en Design horloger.

Rôle transversal

En 2024, le service FP a dirigé une trentaine de groupes de travail et commissions dans les divers domaines de formation qu'il supervise. Il participe activement à une dizaine de groupes de travail ou comités chargés d'élaborer les stratégies en matière de formation professionnelle, que ce soit au niveau fédéral, cantonal ou régional. Il est également membre de l'« Arbeitsgruppe Berufsbildung » piloté par l'UPS et l'USAM.

Le service FP a maintenu sa collaboration avec Swissem et la Comec (Association neuchâteloise pour la valorisation du savoir-faire mécanique) dans le cadre d'adamt (Association neuchâteloise pour le développement de l'apprentissage dans les métiers techniques), visant à renforcer la formation duale des métiers techniques dans le canton de Neuchâtel. Le financement provient de fonds publics.

Chaque jour, le service répond aux sollicitations nombreuses et aux demandes d'informations émanant des acteurs clés de la formation : entreprises formatrices, formateurs en entreprise et responsables RH, services cantonaux de la formation post-obligatoire et de l'orientation, Offices de réinsertion professionnelle, Ecoles professionnelles techniques et leurs enseignants, prestataires de formation modulaire et de CIE, ainsi que toute personne cherchant des informations sur les formations horlogères et microtechniques ou une place d'apprentissage.

Organisation

En 2024, le service FP compte trois collaboratrices : Madame Angélique Humbert-Droz, Madame Frédérique Maillard et Madame Alexandra Wenger.

Organe

Commission Formation professionnelle

Composition au 31.12.2024

Convention patronale de l'industrie horlogère suisse

M. Philippe Bauer, Président, Neuchâtel

M. Ludovic Voillat, Secrétaire général, La Chaux-de-Fonds

Mme Alexandra Wenger, Responsable service FP, La Chaux-de-Fonds

Membres

M. Cédric Bassin, CEFF Industrie, St-Imier

M. Eric Cart-Lamy, Bulgari Horlogerie SA, Le Sentier

Mme Clémentine Desjacques-Biolluz, Patek Philippe SA, Genève

M. Daniel Dietz, Lycée Technique de Bienne, Bienne

Mme Catherine Duvanel, G. et F. Châtelain, succ. de Chanel SARL, La Chaux-de-Fonds

M. Patrick Duvanel, Pôle technique du Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE-TI), Le Locle

M. Michele Fazzzone, Manufacture Jaeger LeCoultre SA, Le Sentier

M. Thomas Fluri, Rolex SA, Bienne

M. Damien Gisler, Richemont International SA, Villars-sur-Glâne

M. Fabien Graber, Rolex SA, Genève

M. Roger Juillet, Nivarox-FAR SA, Le Locle

M. Thierry Junod, Metalem SA, Le Locle

M. Reto Kohli, ETA SA Manufacture Horlogère Suisse, Grenchen

M. Dave Mangin, Montres Breguet SA, L'Orient

M. Nicolas Pillonel, ETA SA Manufacture Horlogère Suisse, Fontainemelon

M. Damien Prongué, HE-Arc Ingénierie, Le Locle



Service Santé et sécurité au travail

Avant-propos

La sécurité au travail et la protection de la santé des collaborateurs sont des piliers essentiels pour garantir des conditions de travail durables et responsables. Pour soutenir les entreprises dans cette mission, le service Santé et Sécurité au Travail (SST) de la Convention patronale s'engage au quotidien à fournir des solutions concrètes, des outils adaptés et un accompagnement personnalisé, en lien étroit avec les réalités du terrain.

Durant l'année 2024, trois projets majeurs ont mobilisé le service SST : la finalisation du projet béryllium, le développement d'un dispositif complet de prévention des risques psychosociaux (RPS) et le lancement d'un projet en radioprotection.

Le projet béryllium, mené avec un hygiéniste du travail, a permis de réaliser des mesures d'exposition aux poussières inhalables contenant du béryllium et du cuivre dans différents environnements de production. L'analyse a abouti à l'élaboration de documents de bonnes pratiques en français, allemand et italien, mis à disposition des entreprises affiliées.

Parallèlement, un dispositif de prévention et de gestion des RPS a été conçu : il comprend une méthodologie, des outils de diagnostic simples et détaillés, un dispositif de personnes de confiance et un programme de formation. Il sera officiellement lancé au premier trimestre 2025.

Le troisième projet a porté sur la radioprotection dans les activités de service après-vente (SAV) de montres historiques contenant du radium ou du tritium. Ce projet vise à objectiver les niveaux d'exposition aux rayonnements ionisants, à quantifier les risques et à éditer des recommandations adaptées. Les résultats et les bonnes pratiques seront communiqués en 2025.

Ces actions illustrent l'engagement continu du service SST en faveur d'une amélioration durable de la santé des collaborateurs au sein des entreprises affiliées. Grâce à une expertise reconnue et à des collaborations étroites avec les acteurs du terrain, la branche peut compter sur un accompagnement solide pour répondre à ses défis en matière de prévention.



La sécurité et la santé au travail reposent sur des actions concrètes, pensées pour durer.



Thierry Peseux
Responsable service Santé et Sécurité au Travail



Missions

Pour satisfaire les entreprises affiliées aux obligations légales, le service Santé et Sécurité au Travail (SST) a élaboré la Solution de branche N°28 (SB28) pour les industries horlogère et microtechnique, recertifiée en 2022 par la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST).

Existante depuis le 15 octobre 1999, cette solution vise à simplifier et optimiser l'application des obligations légales en matière de santé et sécurité au travail, notamment celles découlant de la Directive 6508 de la CFST, ainsi que des lois LAA, LTr, et LSPro.

L'objectif principal du service SST est d'appuyer les entreprises dans la mise en œuvre de la SB28. Celle-ci offre un cadre clair et efficace pour respecter les exigences légales. Parmi les missions clés, le service SST s'engage à élaborer et tenir à jour les documents nécessaires à l'application de la SB28, ainsi qu'à atteindre les objectifs définis par la Commission SST. La recertification de cette solution a lieu tous les cinq ans.

En plus de la documentation, le service SST fournit des conseils spécialisés et répond aux diverses demandes de renseignements des entreprises affiliées. Il organise et dispense également les formations prévues

par la SB28, garantissant ainsi que les employés sont bien formés aux pratiques de Sécurité au Travail. De plus, le service conduit des analyses de risques spécifiques et compile des statistiques SST, offrant ainsi aux entreprises une vision claire et précise de leur environnement de travail en matière de santé et de sécurité.

Ainsi, le service SST se positionne comme un partenaire clé pour les entreprises, les aidant à naviguer dans le cadre complexe des obligations légales tout en promouvant un environnement de travail sain et sûr.



Formations SST

Découvrez le catalogue de formations proposé par le service Santé et sécurité au travail.
La plupart des formations comptent pour des unités de formation continue (UFC).



En chiffres

Affiliations à la Solution de branche N°28

Au 30 septembre 2024, le nombre d'entreprises affiliées à la Solution de branche N°28 était le suivant :

Entreprises conventionnées	Collaborateurs conventionnés	Entreprises non conventionnées	Collaborateurs non conventionnés
380	55'290	61	2'076

Formations STPS

En 2024, le service SST a dispensé de nombreuses formations, organisées dans plusieurs lieux centraux ainsi que sur site à la demande de certains affiliés.

Formations	Sessions	Collaborateurs formées	Lieux de formation
18	73	566	7

Activités

Solution de branche N°28

En tant qu'association faîtière de la branche, la CP assure le cadre juridique, administratif et organisationnel de la Solution de branche n°28 (SB28), garantissant ainsi sa continuité et son financement.

Le service Santé et Sécurité au Travail (SST) pilote la mise en œuvre de la SB28 à travers diverses actions de gestion et d'accompagnement des entreprises affiliées.

En 2024, le service a assuré les démarches administratives : facturation, certificats d'affiliation, mise à jour des documents multilingues, animation des groupes de travail et actualisation des données des entreprises, avec environ deux contacts par entité.

La campagne annuelle de collecte des statistiques STPS 2023 a permis de consolider près de 400 formulaires, enrichis par les données anonymes fournies par la SUVA. La collecte des absences pour maladie non professionnelle a été affinée avec un nouveau découpage par plages de durée.

Le service a également organisé plusieurs sessions de formation STPS, en prenant en charge l'ensemble du processus : logistique, supports, animation, attestations. Des audits, du conseil sur site et à distance ont complété cette offre.

Enfin, le service a participé à plusieurs journées STPS nationales et régionales, tout en assurant la formation continue de ses spécialistes.

Formations STPS

Le service SST propose plusieurs types de familles de formations :

- Formations A - Gestion d'équipe
- Formations B - Bases STPS
- Formations E - Ergonomie
- Formations O - Organisation en cas d'urgence
- Formations P - Substances et produits dangereux
- Formations S - Solution de branche N°28

Pour 2024, ce sont 18 formations différentes qui ont été proposées par le service SST. 566 participants ont suivi les 73 sessions dispensées. Les spécialistes STPS ont dispensés 340 heures de formation pour l'exercice cité.

- Les formations de la SB28 (S) représentent 50.7% des participants et 64.4% des sessions dispensées.
- Les formations pour l'organisation en cas d'urgence (O) représentent 35.3% des participants et 23.3% des sessions.
- Les formations sur les produits chimiques (P) représentent 3.6% des participants et 2.7% des sessions.
- Les autres formations représentent 10.4% des participants et 9.6% des sessions.

A noter encore que la majorité sont reconnues par la SSST pour les unités de formation continue (UFC) pour les spécialistes MSST / STPS.

Activités

Projets

Le service Santé et Sécurité au Travail a mené plusieurs projets durant l'année 2024.

Projet béryllium

Le service SST de la Convention patronale a finalisé le projet de mesures d'exposition au CuBE (alliage de cuivre au béryllium) avec l'hygiéniste du travail de la Solution de branche N°28 dans plusieurs entreprises.

Objectifs du projet :

1. Réaliser des métrologies d'exposition à des poussières inhalables contenant du béryllium et à du cuivre dans divers processus de production dans la branche horlogère sur des groupes d'exposition similaires inter-entreprises.
2. Réaliser des métrologies surfaciques de poussières déposées contenant du béryllium et de cuivre dans différentes activités de production dans la branche horlogère au niveau des surfaces des postes de travail.
3. Transmettre un état de la situation au niveau de la branche horlogère par rapport à l'abaissement de la nouvelle valeur moyenne d'exposition auxdites poussières aux postes de travail, poussières inhalables contenant du béryllium et du cuivre.

Les résultats de ce projet ont permis l'édition de bonnes pratiques pour la branche en français, allemand et italien. Ces documents ont été mis à disposition des affiliés de la Solution de branche N°28.

Projet facteurs de risques psychosociaux

La prévention des risques psychosociaux (RPS) reste une priorité forte pour la branche. Face aux attentes croissantes des entreprises en matière d'outils concrets pour appréhender ces risques (stress, burn-out, tensions relationnelles, etc.), la Commission SST a désigné cette thématique comme axe de travail prioritaire pour 2023-2024.

Le service SST de la Convention patronale a poursuivi, dans ce cadre, un projet visant à doter les entreprises affiliées à la Solution de branche n°28 d'un dispositif de prévention et de gestion complet.

Objectifs du projet :

1. Mettre à disposition des affiliés de la Solution de branche N°28 un dispositif gestion complet de prévention des risques psychosociaux, à savoir, développer et déployer :
 - une méthodologie de prévention ;
 - un outil de diagnostic simple ;
 - un outil de diagnostic détaillé ;
 - un dispositif de personnes de confiance ;
 - des formations pour familiariser les affiliés à leur utilisation.

Le dispositif finalisé sera présenté et lancé officiellement au cours du premier trimestre 2025 auprès des affiliés de la SB28.

Projet radioprotection

Certaines opérations de service après-vente sur des montres anciennes impliquent la manipulation de composants contenant du radium ou du tritium, deux matières qui génèrent de la radioactivité.

Bien que ces interventions soient peu fréquentes, elles peuvent entraîner une exposition aux radiations. Afin d'évaluer précisément les niveaux d'exposition et de garantir des conditions de travail sûres, le service SST a lancé un projet dédié à la radioprotection. Cette démarche vise à fournir un cadre clair et validé d'analyse, de prévention et de gestion des risques pour les entreprises concernées.

Objectifs du projet :

1. Analyser le risque à l'exposition aux éléments ionisants
 - Pour les différents intervenants du SAV (administratif, analyseur, horloger, logistique, stockage)
 - Pour le client
2. Quantifier les expositions dans différents locaux et différentes activités.
3. Editer une documentation des bonnes pratiques.
4. Informer/former les personnes concernées.

Les résultats et recommandations sont attendus au second trimestre 2025.



Statistiques sécurité au travail et protection de la santé 2023

L'industrie horlogère, un environnement accidentogène ? L'évolution des statistiques sur la sécurité au travail et la protection de la santé, réalisées par la CP, contredit significativement cette opinion préconçue.



Statistiques

Année de référence	Entités prises en compte		Travailleurs pris en compte	
2023	355	74.3%	49'444	86.8%

ACCIDENTS PROFESSIONNELS [AP]

MALADIES PROFESSIONNELLES [MP]

Nombre de cas



898



14

Taux de fréquence (Nombre de cas pour 100'000 h. travaillées)

1

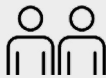
0

Taux de fréquence (Nombre de jours d'absence pour 100'000 h. travaillées)

14

1

Nombre de personnes touchées



877



14

Nombre de jours/heures (ouvrés)



11'189.8



92'427.7



910.2



7'518.3

Taux d'absence (jours ouvrés)



0.12%



0.01%

ACCIDENTS NON PROFESSIONNELS [ANP]

Nombre de cas



5'598

Taux de fréquence (Nombre de cas pour 100'000 h. travaillées)

7

Taux de fréquence (Nombre de jours d'absence pour 100'000 h. travaillées)

96

Nombre de personnes touchées



5'231

Nombre de jours/heures (ouvrés)



75'767.6



625'840.5

Taux d'absence (jours ouvrés)



0.79%

ABSENCES MALADIES [AMA]



88'381

112

591



48'486



466'384.9



3'852'339.1



4.88%

Organe

Commission Santé et Sécurité au Travail

Président

M. Ludovic Voillat, Convention patronale, La Chaux-de-Fonds

Membres représentants d'entreprises

M. Patrice Meunier, Patek Philippe SA, Plan-les-Ouates

Mme Sophie Neullet, Richemont International SA, Bellevue

M. Jean-Pierre Pasquier, Rolex SA, Genève

M. David Storrer, Coloral SA, Cressier

Membres représentants d'associations

M. Markus Binz, ETA Manufacture SA, Granges (Swatch Group Industries)

Mme Anny Favre, UFGVV, Genève (UFGVV)

M. Christian Frésard, Victorinox Swiss Army, Delémont (apijah)

M. Thomas Perret, Manufacture des Montres Rolex SA, Bienne (APHM)

Membres UNIA

Mme Christine Michel, Unia Secrétariat Central, Berne

M. Raphaël Thiémard, Unia Secrétariat Central, Berne

Membres SYNA

Mme Véronique Rebetez, Syna Secrétariat Central, Olten

Secrétaire (non-membre)

M. Thierry Peseux, Convention patronale, La Chaux-de-Fonds



Service Communication et Digital

Avant-propos

Projets structurants et nouveautés ont rythmé l'année 2024 pour le service Communication et Digital (CD). Travaillant de manière transversale avec l'ensemble des services de l'organisation, le service a couvert un large éventail de thématiques et de publics.

En étroite collaboration avec le service Formation professionnelle, et soutenue par des groupes de travail réunissant des spécialistes de la formation et des domaines techniques, le service CD a organisé plusieurs événements d'envergure. Parmi ceux-ci figurent notamment la première édition du Village horloger de Watches and Wonders Geneva, ainsi que le Salon des métiers et de la formation de Lausanne, rendez-vous annuel incontournable. D'autres événements ponctuels, tels que les cérémonies de remise de titres ou encore les Future Days à Tramelan, sont également venus enrichir le calendrier et renforcer la visibilité des actions menées.

Toujours dans une dynamique de valorisation des métiers de l'horlogerie, et avec le soutien de la Commission en faveur de la formation professionnelle pilotée par l'Association patronale de l'horlogerie et de la microtechnique (APHM), un nouveau projet de portes ouvertes dans les entreprises régionales a été initié, avec pour objectif de créer un lien direct entre les jeunes, les formateurs et les entreprises formatrices.

Parmi les autres réalisations marquantes de l'année figurent plusieurs innovations digitales, telles que la mise en place d'une plateforme de gestion pour le recensement du personnel et des entreprises, ainsi que d'un outil dédié à la gestion événementielle. Ces développements ont permis de fluidifier les processus internes et d'assurer une meilleure stabilité des flux d'informations, en apportant des gains d'efficacité concrets pour l'ensemble des acteurs concernés. La cure de jouvence portée au rapport annuel est encore à souligner.

Un exercice clé dans la structuration et la visibilité des actions de communication.

”



Ludovic Gambarini

Responsable service Communication et Digital

Le service a également été étroitement associé à plusieurs dossiers relevant du Secrétariat général. Outre le suivi des commissions consultatives, le responsable du service a participé aux séances plénières de négociation, coordonné les relations médias dans le cadre du renouvellement de la Convention collective de travail, et contribué activement au groupe de travail sur le rapprochement des deux organisations faïtières, dans une logique de dialogue constructif et d'anticipation des enjeux futurs.

Après une année 2023 de transition, marquée par la mise en route de la nouvelle mouture du service, l'exercice écoulé a

permis d'ancrer durablement le positionnement de la CP dans l'air du temps, tout en apportant un regard neuf en matière d'image, de communication et de présence institutionnelle. L'équipe du service Communication et Digital aborde l'année à venir avec enthousiasme, détermination et engagement, prête à relever les nombreux défis annoncés, qu'ils soient stratégiques, événementiels ou liés aux missions récurrentes.

Missions

Le service Communication et Digital (CD) de la CP exerce des activités de promotion, de communication institutionnelle et de relations publiques. Cela implique de travailler sur des stratégies de communication transversales visant à diffuser les informations relatives aux actions menées par l'ensemble des services de la CP.

Le service promeut les métiers de la branche auprès du jeune public en développant des outils de communication adaptés et en organisant des événements et des stands lors de salons des métiers. Dans ce but, il sert également de relais d'informations aux écoles secondaires et techniques, aux services d'orientation professionnelle, ainsi qu'aux hautes écoles spécialisées.

Le service a également la responsabilité du recensement du personnel et des entreprises des industries horlogère et micro-technique suisses et de l'organisation de certaines remises de diplômes.

Le canal digital est privilégié et optimisé pour atteindre une audience plus large mais aussi mieux ciblée, sans négliger les canaux traditionnels.

L'objectif principal du service est de s'assurer que ces actions sont portées à la connaissance du public, à travers plusieurs canaux distincts.

■ Stratégie et veille de l'image :

Veiller et garantir un suivi de l'image de marque en établissant des stratégies de communication et des actions de promotion.

■ Digital :

Développement, mise à jour et optimisation des plateformes digitales. Gestion, animation, fidélisation et accroissement des communautés.

■ Médias :

Réponse aux sollicitations des médias, élaboration de communiqués et d'articles de presse et organisation de conférences de presse.

■ Évènementiel :

Organisation et participations aux événements promotionnels des axes de la CP.

■ Multimédia :

Définition et pilotage des projets multimédia (photos, visuels, vidéos, etc.) et identifications des nouvelles tendances.

■ Documentation :

Conception, réalisation et distribution de brochures et imprimés informatifs, promotionnels et institutionnels.



Institué en octobre 1990

Le service Communication et Digital, nommé « Image de marque et recrutement » jusqu'en 2003, puis « Communication et Documentation » jusqu'en 2018, n'a cessé de devoir évoluer afin de s'adapter aux moyens actuels de communication.

En chiffres

cpih.ch

En 2024, la fréquentation du site cpih.ch a légèrement baissé en termes de visiteurs uniques, mais l'engagement a progressé. Les visiteurs sont restés plus longtemps et ont consulté davantage de pages. La publication régulière d'articles et le relais via d'autres canaux ont renforcé cette dynamique.

40'237utilisateurs
(-13%)**67'504**sessions
(+10%)**179'262**pages vues
(+56%)**26**articles publiés
(+4%)

metiers-horlogerie.ch

La plateforme metiers-horlogerie.ch a enregistré une légère hausse du nombre d'utilisateurs et une forte augmentation des sessions et des pages vues. L'engagement a été renforcé, bien que le nombre d'articles publiés ait diminué, à mesure que l'accent a été mis sur la création de contenu pour les réseaux sociaux.

26'934utilisateurs
(+1%)**35'764**sessions
(+11%)**86'282**pages vues
(+55%)**17**articles publiés
(-23%)

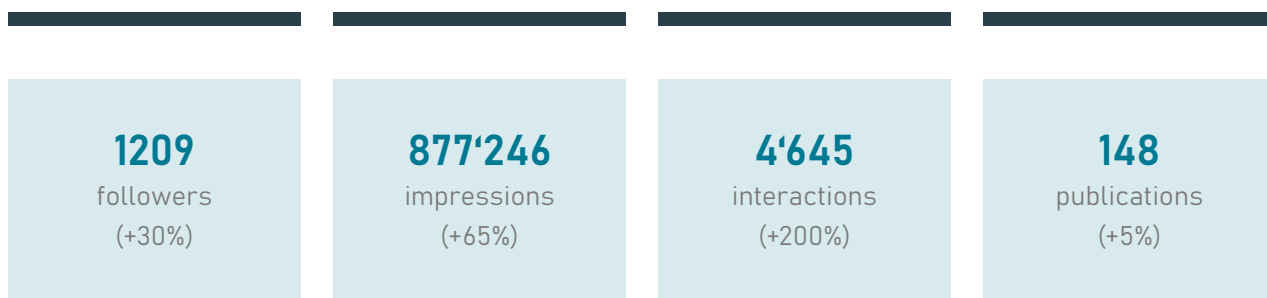
LinkedIn

La croissance de la communauté sur LinkedIn s'est poursuivie, portée par un rythme de publication soutenu. L'audience a maintenu un bon niveau d'engagement, confirmant l'intérêt pour les contenus proposés. Cette dynamique mérite d'être consolidée afin de renforcer encore la visibilité de l'organisation.

2'484abonnés
(+31%)**104'634**impressions
(+11%)**1'596**réactions
(+11%)**45**publications
(+19%)

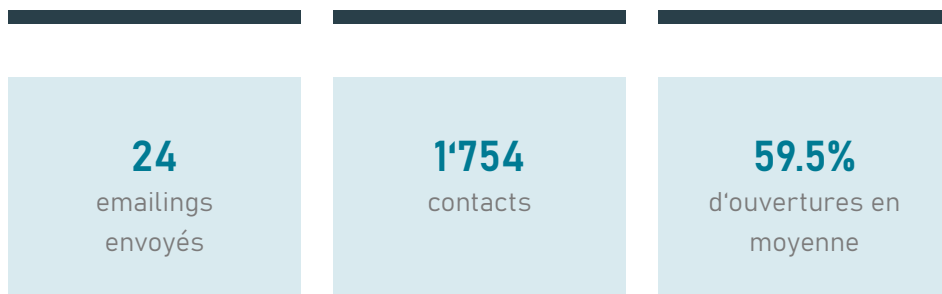
Meta

Les plateformes Instagram et Facebook ont poursuivi leur développement avec une nette progression de la portée et des interactions. Les campagnes de promotion des métiers de l'horlogerie ont permis de toucher une audience large et ciblée, tout en consolidant la communauté autour de contenus pertinents et engageants.



E-mailing

L'e-mailing s'est affirmé comme un canal de communication efficace, avec un bon taux d'ouverture et une régularité dans les envois. Les messages ont permis de diffuser des contenus ciblés à un public bien défini, renforçant la lisibilité et la portée des actions menées.



Médias et presse

La collaboration avec les médias s'est encore renforcée, avec une nouvelle bonne présence dans la presse et la diffusion de contenus rédactionnels ciblés. Cette visibilité contribue à asseoir la légitimité de la CP et à relayer ses positions de manière cohérente auprès du grand public et des professionnels.



Activités

Secrétariat général

Rapport annuel

Après une première refonte de surface, le service a conçu et mis en page un tout nouveau rapport annuel, repensé tant dans son contenu que dans son format. Cette refonte marque une étape importante dans la valorisation des activités de l'organisation, avec une présentation modernisée, plus synthétique et accessible, en cohérence avec l'identité visuelle renouvelée.

Rapprochement FH + CP

Le service, par l'implication de son responsable, a activement contribué aux travaux menés dans le cadre du rapprochement entre les deux organisations faïtières. Cette participation s'inscrit dans une logique de dialogue constructif, de transparence et d'anticipation des enjeux de gouvernance et de communication à venir.

Plateforme de gestion événementielle

Pour répondre à la gestion croissante d'événements tels que les salons des métiers, les portes ouvertes, les commissions, ou encore les assemblées générales, le service a mis en place une plateforme dédiée à la gestion événementielle. Ce développement a permis de fluidifier les processus internes, d'optimiser la planification et de garantir une meilleure stabilité des flux d'informations. Ainsi, l'ensemble des acteurs concernés bénéficie désormais de gains d'efficacité concrets et d'une gestion simplifiée des événements.

Politique patronale

Renouvellement de la CCT

Le responsable du service a continué de prendre part, en qualité d'invité, aux séances plénières de négociation et aux travaux préparatoires liés au renouvellement de la convention collective de travail. Le service a également assuré la coordination des relations médias et contribué à l'organisation de la conférence de presse, garantissant une communication claire et cohérente autour de cet enjeu central pour la branche.

Commissions et Assemblées générales

Le service a été étroitement impliqué dans la gestion organisationnelle ainsi que dans le suivi des Commissions consultatives et des trois Assemblées générales.

Outil de recensement du personnel

À la suite des difficultés techniques rencontrées l'année précédente, il a été décidé de procéder à une refonte complète de la plateforme de recensement du personnel. Cette refonte a permis de renforcer la stabilité du dispositif et de sécuriser un processus essentiel pour la branche. Les améliorations apportées ont contribué à fiabiliser l'outil tout en répondant aux attentes croissantes des utilisateurs et des membres.

Formation professionnelle

SwissSkills 2025

Le lancement des préparatifs pour SwissSkills 2025 a marqué le second semestre 2024. En collaboration étroite avec le service Formation professionnelle, le service Communication et Digital a pris une part active aux travaux, tant au sein du groupe de travail que du comité de pilotage, où il s'est montré force de proposition. Un plan de communication d'envergure a été amorcé, mêlant vidéos de présentation avec les champions en titre, séances d'information interactives et contenus dédiés, afin de

susciter l'intérêt des candidats potentiels et les inciter à s'engager dans l'aventure.

Le service se réjouit de poursuivre l'élan en 2025, avec les qualifications en avril, un moment de teambuilding en mai, et la grande finale nationale en septembre. L'événement représentera un axe central du plan annuel de communication, largement consacré à la valorisation des métiers de l'horlogerie à travers SwissSkills.



Toi aussi, montre tes skills !

Qui saura relever le défi et devenir champion.ne suisse aux SwissSkills 2025 ? La quatrième édition centralisée des championnats suisses des métiers se tiendra du 17 au 21 septembre 2025 à Berne.



Activités

Formation professionnelle

Promotion digitale

En 2024, les campagnes de promotion des métiers de l'horlogerie ont continué à s'appuyer sur les plateformes numériques, avec une attention particulière portée aux publics jeunes et connectés. Pour renforcer leur impact, le service a collaboré avec la micro-influenceuse Watch_it_with_Amandine, qui a présenté plusieurs métiers en immersion dans la manufacture Bulgari à Neuchâtel. Réalisé en interne, ce contenu original a bénéficié d'une diffusion ciblée et engageante. Les campagnes classiques, notamment autour des événements, ont également permis de maintenir une forte visibilité sur la plateforme metiers-horlogerie.ch.

Salons des métiers et événements

L'année 2024 a marqué une étape clé pour la participation de metiers-horlogerie.ch aux salons des métiers, avec le développement d'un nouveau stand uniforme, modulable et adaptable à toutes les configurations. Conçu à l'issue d'un processus rigoureux, ce dispositif a été inauguré au Salon des métiers et de la formation de Lausanne, où il a rencontré un public nombreux et curieux.

La présence des métiers de l'horlogerie s'est également étendue à d'autres événements, comme Watches and Wonders Geneva, avec des démonstrations dans le tout nouveau Village horloger, ainsi qu'à des

rendez-vous ciblés : Future Days à Tramelan, Forum des métiers de La Chaux-de-Fonds ou encore le Salon interjurassien de la formation, où les services FP et CD ont également apporté leur contribution à l'organisation du village technique.

Projets de promotion

Les services FP et CD ont poursuivi leur engagement au sein de la Commission en faveur de la formation professionnelle, initiée par l'APHM, en y contribuant activement comme force de proposition. En parallèle, plusieurs projets concrets ont été lancés, dont « Montre-moi ton entreprise », une action originale de portes ouvertes d'entreprises régionales. Le projet « Les métiers de l'horlogerie en mouvement », un van de promotion destiné aux événements, ainsi que des évolutions de la plateforme metiers-horlogerie.ch ont également été amorcés. Leur mise en œuvre est prévue en 2025.

Cérémonie

La cérémonie de remise des diplômes des Cadranographes a eu lieu en juin au Musée international d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds, rassemblant un peu plus de trente personnes. Cet événement a symbolisé la conclusion de la formation pour les deux lauréats.



L'horlogerie suscite un vif intérêt sur les rives du Lac Léman

La première édition du Village horloger, niché au cœur de la cité de Calvin, proposait des animations horlogères offrant une vitrine de choix aux métiers de l'horlogerie et ses savoir-faire.





CONVENTION PATRONALE
de l'industrie horlogère suisse

Solution de branche N°28 des industries horlogère et microtechnique

Application de la sécurité au travail et de la protection
de la santé en entreprise selon la Directive CFST 6508
relative à l'appel à des médecins du travail et autres
spécialistes de la sécurité au travail (Directive MSST).

CONVENTION PATRONALE
de l'industrie horlogère suisse

Activités

Santé et sécurité au travail

Forum STPS

En 2024, le service a collaboré avec le service Santé et Sécurité au Travail pour organiser le premier Forum STPS, prévu pour février 2025. Cet événement, dédié à la prévention des risques psychosociaux (RPS), visera à sensibiliser les membres de la Solution de branche n°28 aux enjeux de santé mentale en entreprise. Le service CD a apporté son expertise pour la gestion événementielle, incluant la création de l'identité visuelle, la production de supports de communication, la gestion des inscriptions, la coordination des participants et la mise en place d'une page web dédiée. Ce forum marquera une étape importante dans la promotion de la prévention des risques psychosociaux.

Présentation de la solution de branche N°28

Un document de présentation a été conçu pour offrir aux entreprises membres une vue d'ensemble claire et synthétique de la solution de branche n°28, de ses objectifs et des ressources disponibles.

Newsletters

Le service SST a continué de renforcer sa communication ciblée et d'améliorer la qualité du contenu diffusé. En collaboration avec le service CD, une newsletter trimestrielle a été envoyée en trois langues nationales à un panel de contacts défini. Ce bulletin, riche en informations, couvre des sujets essentiels tels que les formations, les rappels des prescriptions de la solution de branche, les annonces de projets, ainsi que les nouveautés, révisions de documents, changements légaux et nouvelles vidéos de prévention. Les bons taux d'ouverture ont confirmé l'intérêt soutenu des destinataires, renforçant ainsi la volonté de poursuivre cette initiative à l'avenir.

Photo de couverture

Service Communication et Digital.

Village horloger, In the City, Watches and Wonders Geneva 2024, apprenti horloger réalisant une démonstration.

Photos et illustrations

Service Communication et Digital.

Salons des métiers, formations SST et événements ponctuels.

Graphisme

Service Communication et Digital.



CONVENTION PATRONALE

de l'industrie horlogère suisse

RAPPORT ANNUEL **2024**



CONVENTION PATRONALE

de l'industrie horlogère suisse

Avenue Léopold-Robert 65 ▪ Case postale ▪ 2301 La Chaux-de-Fonds

+41 (0)32 910 03 83 ▪ info@cpih.ch ▪ www.cpih.ch ▪ www.metiers-horlogerie.ch